



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 23 mai, à quinze heures et cinquante huit minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 12 mai 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (19): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPEXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

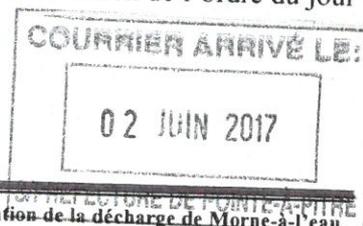
Etaient représentés (04): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Marie Christine NANNETTE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (10): Madame Sandra MANETTE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°04-01-2017
**Reddition des comptes 2016 dans le cadre des travaux de réhabilitation de
la décharge de Morne-à-l'eau.**

Dans le cadre du mandat d'études et de réalisation de l'opération confié en mandat à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur. Conformément à l'article 5 de la convention de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année.

Bilan financier

Le bilan financier, actualisé de l'opération « Réhabilitation de la Décharge », joint en annexe s'élève à : 1 027 733 TTC en dépenses, réalisées en cumulé au 31/12/2016. Ce document comptable fait également état des dépenses et des recettes attendues sur l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Code des Marché public du 26 août 2006,



Considérant la convention de mandat portant sur la réhabilitation de la décharge de Morne-à-l'eau au lieu dit Gédéon,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : de valider la reddition des comptes des opérations, au titre de l'année 2016 de l'opération « Réhabilitation de la décharge ».

Article 2 : d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire ;

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de Morne-à-l'Eau, Madame la Directrice de la SEMSAMAR, Madame la comptable public sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

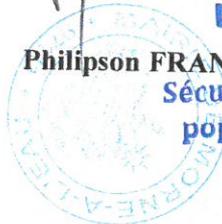
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 29 mai 2017,

Le Maire,

VICTOIRE JASMIN

Philipson FRANCFORT

1^{er} Adjointe
Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

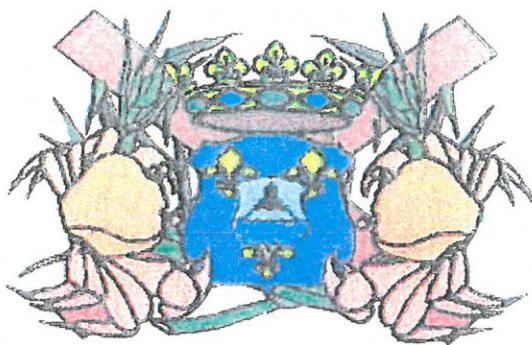
Le... 09 Jun 2017

Formalités de publicité

Effectuées le... 06 Jun 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.





**Bilan prévisionnel des dépenses et des recettes HT :
REHABILITATION DE LA DECHARGE DE MORNE-A-L'EAU-Guadeloupe**

En Euros	actualisé
subvention DETR	477 096,00
subvention ADEME	932 797,50
subvention Office de l'Eau	100 000,00
Autofinancement Ville	536 282,50
Sous-total recettes	2 046 176,00
B : 131490/1001-A4-Travaux VRD	-1 838 590,00
B : 131490/1002-Travaux VRD TC1	-47 070,00
B : 131490/1003-Travaux VRD TC2	-5 000,00
040-Travaux VRD	-1 890 660,00
B : 131490/3001-Maitrise d'Oeuvre	-66 474,00
B : 131490/3003-Coordonnateur (SPS)	-4 020,00
B : 131490/3102-Etudes Préalables	-26 000,00
090-Honoraires	-96 494,00
B : 131490/3006-Rémunération Semsamar	-41 975,00
100-Rémunération Semsamar	-41 975,00
B : 131490/3204-Publicité, Reprographie et études diverses	-17 047,00
110-Autres Frais	-17 047,00
Sous-total dépenses	-2 046 176,00

Echéancier prévisionnel des dépenses et des recettes HT : 131490-REHABILITATION DE LA DECHARGE DE MORNE-A-L'EAU-Guadeloupe - établi le 02/05/2017

Désignation lignes budgétaires	Budget €HT		A fin 2016		2017
	initial	actualisé			
170-Appels de Fonds	831 916	2 046 176	1 022 959	1 023 217	
Sous-total recettes	902 629	2 046 176	1 022 959	1 023 217	
B : 131490/1001-A4-Travaux VRD et Divers	-753 141	-1 838 590	-844 139	-994 451	
B : 131490/1002-Travaux VRD TC1		-47 070		-47 070	
B : 131490/1003-Travaux VRD TC2		-5 000		-5 000	
040-Travaux VRD	-753 141	-1 890 660	-844 139	-1 046 521	
B : 131490/3001-Maitrise d'Oeuvre Infrastructures	-60 252	-66 474	-33 172	-33 302	
B : 131490/3003-Coordonnateur (SPS)	-4 020	-4 020	-3 517	-503	
B : 131490/3102-Etudes Préalables		-26 000		-26 000	
090-Honoraires	-64 272	-96 494	-62 689	-33 805	
100-Rémunération Semsamar		-41 975		-30 589	
B : 131490/3204-Publicité, Reprographie et études diverses	-14 503	-17 047	-9 802	-7 245	
110-Autres Frais	-14 503	-17 047	-9 802	-7 245	
Sous-total dépenses	-831 916	-2 046 176	-947 219	-1 098 957	

Ce document est issu de notre logiciel de comptabilité

Sont indiqués dans ce tableau,

le budget prévisionnel HTactualisé du projet et

En recettes

à fin 2016, les mémoires travaux payés par la collectivité

le montant prévisionnel des mémoires travaux à payer par la collectivité par année

En dépenses

à fin 2016, l'ensemble des dépenses payées aux entreprises (le signe - signifie qu'il s'agit de dépenses)

le montant des dépenses prévisionnelles par année (le signe - signifie qu'il s'agit de dépenses)



Echéancier prévisionnel des dépenses et des recettes TTC : 131490-REHABILITATION DE LA DECHARGE DE MORNE-A-L'EAU-Guadeloupe - établi le 02/05/2017

En Euros	Budget €TTC		A fin 2016		2017
	initial	actualisé			
170-Appels de Fonds	902 629	2 220 101	1 022 959	1 197 142	
Sous-total recettes	902 629	2 220 101	1 022 959	1 197 142	
B : 131490/1001-A4-Travaux VRD et Divers	-817 158	-1 994 870	-915 891	-1 078 979	
B : 131490/1002-Travaux VRD TC1		-51 071		-51 071	
B : 131490/1003-Travaux VRD TC2		-5 425		-5 425	
040-Travaux VRD	-817 158	-2 051 366	-915 891	-1 135 475	
B : 131490/3001-Maitrise d'Oeuvre Infrastructures	-65 373	-72 124	-35 992	-36 132	
B : 131490/3003-Coordonnateur (SPS)	-4 362	-4 362	-3 816	-546	
B : 131490/3102-Etudes Préables		-28 210		-28 210	
090-Honoraires	-69 735	-104 696	-68 018	-36 678	
100-Rémunération Semsamar		-45 543	-33 189	-12 354	
B : 131490/3204-Publicité, Reprographie et études diverses	-15 736	-18 496	-10 635	-7 861	
110-Autres Frais	-15 736	-18 496	-10 635	-7 861	
Sous-total dépenses	-902 629	-2 220 101	-1 027 733	-1 192 368	

Ce document est issu de notre logiciel de comptabilité

Sont indiqués dans ce tableau,

le budget prévisionnel TTC actualisé du projet et

En recettes

à fin 2016, les mémoires travaux payés par la collectivité

le montant prévisionnel des mémoires travaux à payer par la collectivité par année

En dépenses

à fin 2016, l'ensemble des dépenses payées aux entreprises (le signe - signifie qu'il s'agit de dépenses)
le montant des dépenses provisionnelles par année (le signe - signifie qu'il s'agit de dépenses)